

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mardi 5 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 octobre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude COUSTET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 29/09/2021

Présents : Jean-Claude Coustet, Jean-Vincent Salles, René Santos, France Lamothe, Alain Bouchu, Didier Sansot, Philippe Vigneau,.

Absents : Vincent Dubourg, Maïlis Flores, Jean-François Cédet

Procuration : Vincent DUBOURG à Didier SANSOT

Secrétaire de séance : France LAMOTHE

M. le Maire ouvre la séance et précise que M. CEDET J.F président de la commission Pastoralisme et que Mme FLORES M, ont du retard, et informe que l'ordre des délibérations est modifié, la première délibération sera la n°2021-50

2021 – 50 : Régularisation de deux actes administratifs.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a procédé, il y a quelques années, à l'élargissement de la rue de la Carrère, avec l'accord des riverains concernés.

Il expose cependant que les actes authentiques constatant les acquisitions par la Commune des terrains ayant servi à cette opération n'ont pas été dressés. Il propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE la régularisation de l'élargissement de la rue de la Carrère réalisée, il y a quelques années, par l'acquisition des terrains à titre gratuit ayant servi à la réalisation de cette opération des parcelles :

A 1068 d'une superficie de 33 ca aux Consorts Villanua.

A 1286 d'une superficie de 3 ca à M. Jean-Vincent SALLES.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

vote à l'unanimité : pour : 08 contre : abstention :

Mme FLORES M. entre en séance.

2021- 51 : OBJET : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR L'AFP D'AUBISE

Suite au décès de Pierre MATE qui représenter la commune au sein de l'AFP d'Aubise, le conseil municipal est invité à choisir un élu pour siéger au sein d'Association Foncière Pastorale d'Aubise.

Le Conseil Municipal après exposé :

DESIGNE Mme LAMOTHE France Pour siéger à l'Association Pastorale d'Aubise.

vote à l'unanimité pour : 09 contre : abstention :

M. J.F CEDET arrive en séance

2021- 52 : OBJET : SUBVENTION POUR L'AFP D'AUBISE

Afin de continuer à inscrire l'action de la commune en synergie avec celle de l'Association Foncière Pastorale (AFP) d'Aubise dont les entreprises améliorent nettement l'état de ce quartier, la commission Pastoralisme préconise que le montant des bacades du bétail en séjour sur Aubise puissent lui être reversées afin de participer à son budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré et échangé sur ce thème, les membres du conseil municipal ;

DECIDENT de reverser l'ensemble des bacades d'Aubise 2021 à l'AFP d'Aubise via l'article 6573 « subventions de fonctionnement aux organismes publics ».

DECIDENT de ne pas reverser les bacades 2021 d'Aubise à l'AFP d'Aubise.

PRECISENT que la commune ne reversera à l'AFP qu'une subvention globale qu'après réception du paiement par les éleveurs facturés.

vote à la majorité : pour : 08 contre : 01 abstention : 01

2021 – 49 OBJET : BACADES 2021

M. Jean-Claude COUSTET, Maire , lit le tableau réalisé avec les renseignements donnés par les transhumants, après examen du Président de la commission pastoralisme, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les montants ci-dessous et l'autorise à émettre les titres de recettes correspondants.

Rôles des bacades 2021							
COUECQ ESPELUNGUERE	Estive Haute	Ovins caprins	Ovins caprins	Bovins	Bovins	Equins	Totaux
		L	N.L	L	N.L		
Redevance unité		1,3	3,25	13	32,5	35	

Estive AUBISE	Estive basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
GAEC OSSINIRI		380					193,80
Total partiel							193,80
Estive Thézy (Estive Basse)						17,5	
EARL JUMANE						50	875,00
BARENNES Jokin		130					169,00
Total partiel						50	1044,00
Estive d'UDAPET	Estive Haute	1,3	3,25	13	32,5	35	
EARL PUCHIN-LABORDE			300				975,00
GAEC COYOS					22		715,00
Total partiel			300	0	22	0	1690,00
Estive Val de BELONCE		1,3	3,25	13	32,5	35	
BESSONART Simon						7	245,00
MONGUILLOT Henri					20		650,00
MONGUILLOT Nicolas					20		650,00
BENAC François Xavier					20		650,00
GAEC DU BIELLA				30			390,00
SCEA RATTIN						7	245,00
FALXA LARRABURU D					19	10	967,50
Total partiel				30	79	24	3797,50
Estive AYRIRE BIELLA DU HAUT	Estive Basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
GAEC DU BIELLA				10			52,00
Total partiel				10	0	0	52,00
ESTIVE des COUNDRES	Estive Haute	1,3	3,25	13	32,5	35	
EARL la CRISTALLERE		105		8			240,50
EARL BOURGES						13	455,00
BONZOM Thomas						11	385,00
Estive de CAMSUZA	Estive Basse	0,51	1,3	5,2	13	17,5	
LINE Jean Claude					9		117,00
Total partiel		105		8	9		1197,50
TOTAL GENERAL		105	300	48	110	74	7974,80

Rôle des bacades arrêté à la somme de sept mille neuf cent soixante-quatorze euros et 80 centimes

vote à l'unanimité : pour : 10 contre : abstention :

l'ordre du jour étant terminé la séance est levée à : 17 h 30

Affiché le 06 octobre 2021